

30 mar 2018 -19:29

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mars 2018](#)

## Fonctionnement et gestion de la Société belge d'investissement pour les pays en développement

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi sur le fonctionnement et la gestion de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO).

Le gouvernement belge souhaite clairement miser sur le développement du secteur privé dans les pays émergents et en développement. Avec BIO, la politique belge de développement dispose d'un instrument solide pour soutenir le secteur privé local dans les pays d'intervention pour permettre une croissance économique inclusive et un développement durable dans le cadre des objectifs de développement durable.

L'avant-projet de loi poursuit les objectifs suivants :

- la possibilité pour BIO de réaliser des investissements présentant un rendement attendu inférieur mais qui accroissent l'impact sur le développement des interventions et les synergies avec d'autres acteurs
- l'extension des possibilités dans l'octroi de subsides par BIO
- la possibilité pour BIO d'effectuer des missions spécifiques pour des tiers et pour l'Etat belge
- l'alignement de certains aspects du fonctionnement et de la gestion de BIO sur le fonctionnement et la gestion d'Enabel

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 3 novembre 2001 relative à la création de la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.decroo.belgium.be>